

**Réglement RUN & BIKE « VALLEE DE LA SONNETTE »
BEAULIEU SUR SONNETTE
Dimanche 13 Novembre 2022**

ORGANISATION

La 1ère édition du Run & Bike de la Vallée de La Sonnette est organisée le dimanche 13 Novembre 2022 par l'association des amis du Trail de La Sonnette.

Contacts : Mme Alexandra Quichaud 0651401289
 M.Fabien Declercq 0660336521
Mail : alexandraquichaud@gmail.com
 declercqfd@aol.com

La participation au Run & Bike de la Vallée de La Sonnette entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

PRESENTATION

Le Run & Bike est une course se déroulant par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le runner) et d'un coureur à vélo (le biker). Pendant que l'un court, l'autre pédale. Les deux équipiers se passent le vélo de main à main sans gêner les autres concurrents. Le vélo doit faire la totalité du parcours.

INSCRIPTIONS

100 équipes sont attendues au maximum.

La date limite des inscriptions est fixée au samedi 12 novembre minuit via notre site internet runandbike2022.ikinoa.com

Inscription possible sur place jusqu'à trente minutes avant le départ, dans ce cas le coût de l'inscription sera majorée de deux euros.

PARCOURS ET PROGRAMME

Deux épreuves chronométrées seront proposées :

Une épreuve au format XS de 8500m, départ accessible pour les personnes nées avant le 13 Novembre 2008

Une épreuve au format S de 14500m, départ accessible aux personnes nées avant 13 Novembre 2006

L'inscription ne sera possible que si accompagnée d'un certificat médical course à pied-VTT en compétition, datant de moins d'un an ou d'une licence FFTRI.

Les non licenciés devront s'acquitter d'un pass journée d'un montant de 2 euros disponible auprès de la fédération de triathlon :

<https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/10695>

Nous contacter en cas de difficultés.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs

Le prix par équipe de deux sera de 12 euros sur le format XS, 16 euros pour le format S

7H30 : ouverture du retrait des dossards

8H45 : fermeture du retrait des dossards

9H10 : briefing de tous les concurrents sur la ligne de départ

9H15 : départ commun des courses XS et S

Les départs auront lieu depuis la pâture située à proximité de la mairie de Beaulieu Sur Sonnette.
Les arrivées seront jugées au même endroit.

Lorsque les départs seront donnés (le chronométrage démarrera à ce moment-là), seuls les coureurs s'élanceront sur une boucle de 500m environ, les bikers les attendront sur la ligne de départ. Une fois cette boucle effectuée, les deux équipiers devront s'élancer ensemble vers la suite du parcours.

Un échauffement est prévu avant le départ des courses.

Il n'est pas prévu de bagagerie ou de consigne.

Un point nettoyage vélo sera mis à disposition par l'organisation afin que chacun puisse nettoyer son VTT à l'issue des épreuves.

VELOS AUTORISES

Seuls les VTT et VTC seront autorisés

DOSSARDS

Les deux équipiers d'une équipe se verront remettre deux dossards. Ils sont fournis par les organisateurs et doivent être portés sur la poitrine ou sur le ventre et restés visibles en permanence et en totalité pendant toute la course.

D'autre part, il est vivement conseillé que les 2 équipiers portent des maillots identiques (notamment couleur).

REGLES COURSE

Les 2 équipiers ne possèdent qu'un seul vélo. Les permutations entre équipiers sont libres (ils ont toute liberté pour décider de l'alternance des rôles) avec transmissions du vélo de la main à la main. Il est INTERDIT de monter à 2 sur le vélo.

Le vélo doit TOUJOURS être en main par l'un des deux équipiers (en aucun cas il ne doit être posé au sol (sauf chute ou incident technique). Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Les deux équipiers doivent obligatoirement ETRE ENSEMBLE au départ et à l'arrivée.

Les parcours seront fléchés et des signaleurs présents sur les intersections.

Le port du casque homologué à coque dure et sanglé est OBLIGATOIRE pour les 2 coéquipiers du RUN & BIKE pendant toute la durée de l'épreuve (y compris lors de la course à pied). C'est à dire un casque par équipier.

Un VTT fermera chacune des deux courses afin de s'assurer qu'aucun concurrent n'est en difficulté. En cas d'abandon, l'équipe doit obligatoirement prévenir l'organisation (chronométrage arrivée ou signaleur)

Les épreuves se dérouleront à 95% sur sol naturel (chemin et sol forestier) et 5% sur bitume. Il est obligatoire de respecter la nature (faune et flore) et de ne rien jeter par terre, ainsi que de rester sur le circuit balisé.

Les concurrents doivent respecter les consignes de l'organisation et des signaleurs et ne pas effectuer d'actions dangereuses pour autrui. Des consignes et rappels de règlement seront donnés lors du briefing.

Tout manquement au respect de ces règles de courses entraînera la disqualification de l'équipe.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement solide-liquide sera disponible dans la zone de départ et d'arrivée (plusieurs passages sur chaque course) située derrière la mairie de Beaulieu sur Sonnette.

Des WC seront disponibles dans la cour de la mairie.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pour les deux épreuves, seuls les coureurs passant la ligne d'arrivée et ayant accompli la totalité du parcours seront classés.

Une récompense sera remise aux trois premières équipes hommes, femmes ou mixtes de chaque course

La remise des récompenses sera effectuée dans la salle des fêtes située dans la cour de la mairie.

SECURITE ET ASSURANCE MEDICALE

La sécurité sera assurée par l'organisation (les bénévoles) ainsi que les Sapeurs pompiers de l'USDP16 (Ambulance et trois secouristes) qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon déroulement de l'épreuve.

ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription devra être faite par mail à : Ddeclercq@aol.com

Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou courrier.

Les inscriptions annulées seront remboursées jusqu'à la veille de l'épreuve

ANNULATION DE LA COURSE

Si la course devait être annulée pour cause de force majeure, météo par exemple, l'organisateur proposera un remboursement complet ou partiel en fonction des sommes déjà engagées.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.